



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Routes : Oise

Question écrite n° 49880

### Texte de la question

M Jean-François Mancel appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les carences de la politique de l'Etat en ce qui concerne la voirie nationale dans le département de l'Oise. En effet, l'Etat a pris un retard important dans l'exécution du Xe plan routier Etat-region pour ce département, et sous-estime plusieurs opérations qui amputeront le prochain plan. Les aménagements de trois axes essentiels, à savoir la RN 31, la RN 32 et la RN 2 ne sont pas pris en considération comme ils devraient l'être, alors qu'ils constituent des priorités. D'autre part, il existe des retards dans l'affectation des crédits sur des opérations telles que les déviations de Plessis-Belleville et de Levignen sur la RN 2, ainsi que de Compiègne et de Thourotte sur la RN 32. Par ailleurs, il lui rappelle que les moyens qui ont été accordés à l'Oise depuis dix ans pour l'amélioration de son réseau structurant ont été tout à fait insuffisants. Une telle politique est lourde de conséquences pour l'Oise qui connaît une expansion démographique et économique nettement supérieure à celle de la majorité des autres départements. Il lui demande donc d'envisager le plus rapidement possible la mise en place par l'Etat d'un plan spécial de rattrapage des retards accumulés, en complément des opérations en cours.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les projets nouveaux retenus au contrat entre l'Etat et la région Picardie n'avaient pas tous fait, en raison de leur importance, l'objet d'études techniques détaillées. Par ailleurs, les demandes conjuguées des différents partenaires pour des modifications de caractéristiques de plusieurs projets ont entraîné une augmentation sensible des coûts, de l'ordre de 40 p 100, ce qui n'est pas sans conséquence sur le démarrage de certaines opérations, situées notamment dans le département de l'Oise. Le ministre de l'équipement, du logement et des transports rappelle toutefois que, dans le cadre du contrat routier, l'Etat s'est engagé à financer, au cours de la période 1989-1993, 575 MF (valeur 1989) de nouveaux travaux sur le réseau routier national picard. Le total des crédits affectés s'élève, à la fin de 1991, à près de 277 MF (valeur 1989), soit 48,2 p 100 du montant prévu. Les réductions budgétaires, liées à la guerre du golfe Persique et qui ont eu des repercussions sur la réalisation de tous les contrats routiers en 1991, n'ont pas permis de garantir le respect rigoureux de l'échéancier initial. Il convient de noter qu'afin de limiter les conséquences de ces économies il a été décidé de les faire porter sur des opérations nouvelles n'ayant donné lieu à aucun commencement d'exécution ; tel était le cas pour la déviation de la RN 2 au Plessis-Belleville. Néanmoins, en 1991, ont été achevés les travaux du contournement de Clermont sur la RN 16 et de la première tranche de la déviation de la RN 32 à Compiègne-Thourotte-Ribecourt ; ont également été lancés ceux du contournement de La Neuville-en-Hez sur la RN 31 et de la deuxième tranche de la déviation de la RN 32 à Compiègne-Thourotte-Ribecourt. Par ailleurs, les ressources supplémentaires d'un montant de 1 200 MF obtenues en novembre 1991 au titre de la loi de finances rectificative, ainsi que celles de 800 MF débloquées en mars dernier par le Gouvernement afin de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics et qui sont réservées au financement des investissements routiers, permettront d'assurer cette année, dans de bonnes conditions, la réalisation du contrat de plan. Elles autoriseront notamment l'inscription au programme 1992, au profit du département de l'Oise, des crédits

nécessaires à la poursuite des travaux du contournement de La Neuville-en-Hez sur la RN 31 et le lancement de ceux des déviations de la RN 2 au Plessis-Belleville et à Levignen ainsi que de la RN 32 à Noyon. Enfin, cet effort doit être prolongé au-delà du Xe Plan ; à cet effet, deux études globales d'aménagement ont été entreprises, l'une sur la RN 2 entre Paris, Maubeuge et la frontière belge, l'autre sur la RN 31 entre Rouen et Reims. Ces études qui feront l'objet d'une concertation au niveau local devront être achevées à l'échéance de 1993, permettant ainsi aux deux partenaires de se doter d'un outil indispensable à la préparation du prochain contrat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mancel Jean-François](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49880

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, logement, du transport et espace

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4594